

# AMBITIONS 2020 POUR LE BASSIN DE VIE D'ORLEANS

## PRÉAMBULE

Le SRADDT « Ambitions 2020 » pour la région Centre adopté en décembre 2011 a mis en exergue les défis majeurs à relever au regard des évolutions sociétales à l'œuvre et des priorités stratégiques que se donne la Région pour son territoire :

- une société de la connaissance porteuse d'emplois ;
- des territoires attractifs organisés en réseau ;
- une mobilité et une accessibilité favorisées.

Fruit d'un travail participatif tout au long de son élaboration, il reflète la vision partagée par l'ensemble des acteurs du territoire de l'avenir de la région Centre.

Lors de sa séance plénière des 24 et 25 octobre 2012 (DAP n° 12.05.07), l'Assemblée régionale a adopté le rapport concernant, d'une part la mise en œuvre d'Ambition 2020 à l'échelle de chaque bassin de vie, et d'autre part l'approbation d'un nouveau cadre contractuel territorial : les contrats régionaux de solidarité territoriale.

### A) Les Bassins de vie

8 agglomérations et 16 pôles de centralité ont été identifiés pour constituer les points d'ancrage du développement économique et social des territoires, par les fonctions principales liées à l'emploi et aux services qu'elles assurent.

Ces 24 pôles animent 23 Bassins de vie, espaces de dialogue correspondant aux « espaces vécus » des habitants, et qui sont adaptés à la définition des grands enjeux impactant le développement économique, social et environnemental d'un territoire (emploi, habitat, déplacements, services...), ainsi qu'à la définition d'objectifs stratégiques.

C'est à cette échelle que la Région anime et organise le débat avec l'ensemble des acteurs pour partager les enjeux et l'avenir du territoire.

### B) Ambitions 2020

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie » présente les grands enjeux de développement et d'aménagement et les priorités d'actions à poursuivre ou à mettre en œuvre. Il exprime l'ambition commune de tous, notamment l'Etat et les collectivités territoriales, et sa mise en œuvre est de la responsabilité de l'ensemble des partenaires au regard de leurs compétences.

S'agissant de la Région, « Ambitions 2020 pour le bassin de vie » sera décliné dans l'ensemble des politiques régionales, que ce soit dans le cadre de ses politiques propres (économie, formation, TER) ou dans le cadre de ses politiques partenariales avec l'Etat, le Conseil Général, l'agglomération, les communautés de communes, les Pays, les associations ...

Ambitions 2020 a été défini sur la base du diagnostic territorial partagé. Ce document est le fruit d'une démarche participative organisée et animée par la Région avec :

- des acteurs locaux au sein d'un Comité de Pilotage Territorial composé de 145 membres représentant des acteurs du territoire (Communautés de communes, Syndicats de Pays, Etat, Département, acteurs économiques et associatifs, CESER et Conseils de développement, Chambres consulaires...)
- la population au travers d'un forum.

Après l'adoption d'« Ambitions 2020 du bassin de vie d'Orléans », le Comité de pilotage territorial poursuivra le dialogue local en se réunissant à minima une fois par an. Il peut également se réunir en formation thématique autour d'un enjeu spécifique autant que de besoin.

### C) Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Le préalable à la contractualisation régionale avec un territoire est la définition de priorités d'actions à l'échelle du ou des bassins de vie concerné(s), permettant de tracer un avenir commun pour ce territoire à l'horizon 2020, faisant consensus entre les différents acteurs locaux.

En particulier, les financements régionaux au titre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale signés sur le périmètre du bassin de vie seront en cohérence avec les orientations dégagées dans le cadre d'Ambitions 2020, dans le respect des compétences régionales et du cadre d'intervention des Contrats de Solidarité.

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie d'Orléans » est le fruit de deux réunions du Comité de Pilotage Territorial d'avril à mai 2014, et d'un forum qui s'est tenu le 30 juin 2014 et a accueilli environ 135 personnes.

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie d'Orléans » définit 23 enjeux et les priorités d'actions afférentes qui traduisent la volonté partagée des acteurs locaux, et leur mise en œuvre est placée sous la responsabilité de tous, chacun au regard de ses compétences.

## ENJEUX ET PRIORITÉS D' ACTIONS

### I. UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE PORTEUSE D'EMPLOIS

#### A. L'affirmation et le développement de la dynamique économique métropolitaine

##### Enjeu 1 : L'attractivité et le rayonnement économique d'Orléans et son agglomération

##### ☞ Priorités d'actions sur le territoire

#### 1.1. Renforcer l'attractivité de la métropole Orléanaise vis-à-vis des entreprises

Cinq structures locales oeuvrant dans le développement économique et dont des missions sont en lien direct avec le monde de l'entreprise (Conseil général du Loiret, ADEL, CCI du Loiret, Agglo, UDEL-MEDEF) ont décidé de mutualiser leurs moyens au sein **d'une toute nouvelle agence de développement économique : Loire & Orléans**. Ce Groupement d'Intérêt Public (GIP) a pour rôle de promouvoir le territoire loiretain, finaliser les dossiers d'investisseurs et accompagner les entreprises existantes dans leur développement.

**La Région s'attachera à établir et développer une relation de « partenariat », gage d'efficacité dans son action, avec la nouvelle structure de développement économique mutualisée Loire & Orléans.**

La démarche de marketing territorial engagée avec la marque Loire & Orléans permet de valoriser les atouts d'Orléans, notamment vis-à-vis des entreprises franciliennes. **L'agence de développement économique régionale CENTRECO poursuivra quant à elle son action au service des structures de développement économique du territoire**, et apportera à ce titre et en tant que de besoin **son concours au GIP Loire & Orléans**.

Par ailleurs, le développement de quartiers d'affaires à même d'accueillir des emplois métropolitains constitue une priorité pour Orléans et affirmée dans le SRADDT. **Le site Dessaux – Les Aubrais revêt sur ce point un caractère stratégique**, vitrine du dynamisme du territoire pour accueillir des entreprises franciliennes et renforcer ainsi les connexions avec l'Île de France. **La Région, déjà engagée au côté de l'Agglomération dans ce projet, contribuera à l'aménagement du site, en vue de développer un quartier d'affaire durable, présentant une haute qualité de service aux entreprises et à leurs employés.**

Les aménagements permettant d'organiser l'intermodalité au sein de la Gare de Fleury les Aubrais pourront également être soutenus. Les initiatives visant à améliorer les **liaisons avec les aéroports parisiens seront appuyées par la Région** auprès des acteurs concernés.

#### 1.2. Renforcer les filières existantes et les filières porteuses à l'international

Cette action prioritaire s'inscrit dans le cadre stratégique du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises dont la Région est chef de file. **Ce plan comporte un volet opérationnel et vise en 1<sup>er</sup> lieu les entreprises régionales des 6 filières prioritaires** : Vins et spiritueux, Produits gourmets – Industries Agroalimentaires, Aéronautique / spatial, Dispositifs médicaux, Produits de la Décoration - Art de Vivre - Aménagement de magasins, Environnement (eau-air-énergies-déchets).

**Pour accélérer la diffusion de la « culture de l'export »** au sein des entreprises mais également mettre en œuvre ce volet opérationnel, **la Région** :

- **mobilisera prioritairement le réseau des conseillers consulaires export** regroupés au sein de la structure CCI Centre International.
- **s'appuiera sur les partenaires « traditionnels » de l'Export que sont UBIFRANCE** (l'Agence française pour le développement international des entreprises) et la **COFACE** (compagnie d'assurance spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation).

**Les outils mis en œuvre par la Région** pour accompagner le développement international des entreprises sont principalement :

- **les aides financières directes** (dispositifs CAP - Contrats d'Appui aux Projets);
- **le soutien financier aux actions pilotées par l'agence régionale CENTRECO CENTREXPORT** (organisation de stands collectifs régionaux sur les grands salons internationaux – généralistes ou sectoriels).

### **1.3. Soutenir les démarches de recherche et d'innovation des entreprises**

**Les interventions régionales** pour l'accompagnement de l'innovation sont diversifiées : **aides financières directes** par le biais des **dispositifs Contrats d'Appui aux Projets** CAP'Développement volet Innovation Centre et CAP R&D Centre, **Appel à Projets PME Innovation**, création d'un **volet « ARDAN Innovation »** au sein du dispositif traditionnel ARDAN CENTRE et **participation au fonds d'amorçage régional EMERGENCE INNOVATION 1.**

**La Région à travers l'action de l'ARITT**, des structures de transfert de technologie, avec la mise en œuvre du programme Action Innovation Régionale et l'action de proximité d'Orléans Val de Loire Technopôle, **soutient et participe au développement de la R&D dans les entreprises. Elle met en œuvre une action « Innovation »** sur l'ensemble de son territoire afin de :

- **soutenir financièrement les études de faisabilité des projets d'innovation** portés par les entreprises
- **accompagner les opérations de valorisation de la recherche et de transfert de technologie**
- **intensifier les interventions des membres du Réseau Centre Innovation** (regroupant toutes les structures publiques et parapubliques d'appui à l'innovation telles que les CCI, l'ARITT, la Région, OSEO, etc.) **auprès des entreprises ;**
- **mettre en relation les entreprises du territoire avec les pôles de compétitivité ;**
- **renforcer le « capital humain »** dédié à l'innovation dans les entreprises ;
- **soutenir les actions permettant une montée en gamme et/ou une diversification** de l'offre des entreprises industrielles (au 1<sup>er</sup> rang desquelles les entreprises de sous-traitance) mais également les entreprises de services notamment via la dimension « innovation par les services » **en lien avec le cluster NEKOE que la Région soutient financièrement.**

En s'appuyant sur les structures de développement économique et de l'innovation, **il s'agit également d'assurer une diffusion massive des outils de financement proposés par la Région et Bpifrance.**

Les pôles de compétitivité contribuent à une plus grande coopération entre les entreprises, les laboratoires de recherche, les centres de formation. Dans ce domaine, **la Région accompagne l'animation des pôles et apporte un soutien aux projets collaboratifs de recherche et développement.** Il s'agit à la fois de soutenir les pôles de compétitivité ayant leur siège à Orléans (Elastopôle et DREAM) mais aussi de **conforter la présence de la Cosmetic Valley, pôle mondial de la cosmétique ou de Vegepolys, dédié au végétal spécialisé dont le périmètre englobe le bassin de vie d'Orléans.**

S'agissant du pôle d'excellence dédié aux **technologies numériques du végétal** (« Vallée numérique du végétal »), initié par l'entreprise CYBELETECH (45) autour de l'agriculture numérique, **la Région apportera son concours dans la mobilisation des acteurs et**

**industriels de la filière. Elle pourra soutenir les projets émanant de ce pôle qu'elle appréciera au regard de ses propres priorités.**

**Enfin, dans les domaines de spécialisation identifiés dans la stratégie régionale d'innovation, les laboratoires orléanais sont aussi en position de s'intégrer dans les pôles existants ou à venir dans la mise en œuvre d'Ambition Recherche Développement 2020**, dispositif nouveau initié par la Région visant à faire émerger des pôles de recherche et développement disposant d'un niveau d'excellence mondial.

#### **1.4. Susciter le développement d'une économie créative**

Lors de la concertation, les acteurs ont insisté sur la **nécessité de valoriser et exploiter davantage le potentiel de créativité et d'innovation** présent sur le bassin de vie. En effet, Orléans se caractérise par la présence de plusieurs acteurs et structures de qualité dans les domaines du numérique (LABOMEDIA, Pentalog, AT Media, Movida Production, ACATUS Informatique, Ontomantics, wikipixel, etc.), de l'art et du design (CICLIC, FRAC, Ecole Supérieure d'Art et de Design, FRACAMA, Astrolab), de la création (Polytech, Créa'ture, Editions Hyx, etc.) ...

**L'économie créative au sens large, à la frontière des mondes de l'industrie et de la culture constitue un moteur d'attractivité et de développement pour l'agglomération.**

**La Région entend contribuer à la mise en réseau de l'ensemble des forces vives du territoire** pour structurer et développer leurs actions, afin de nourrir les synergies et de développer les relations entre les créatifs du territoire, d'encourager l'innovation et de faire émerger des projets concrets, créateurs de valeur ajoutée et d'emplois.

**La Région pourra soutenir :**

- **la réflexion et la mise en œuvre liées aux outils de structuration** d'un réseau de l'économie créative inter-sectoriel ;
- **la conception et l'organisation d'évènements fédérateurs et de fertilisation croisée d'envergure internationale, nationale voire régionale** tels que ( RENDEZ-VOUS DU DESIGN, Forum du numérique, carrefour des possibles, etc.) ;
- **les investissements immobiliers et matériels** liés à des lieux d'hébergement, de rencontres et de réflexion tels que des **espaces de travail collaboratifs et ouverts** (Fab Labs, Living Labs, des incubateurs dédiés au numérique, au Design et plus largement à l'économie créative).

### **Enjeu 2 : Le renforcement des pôles économiques relais du bassin de vie**

#### **Priorités d'actions sur le territoire**

##### **2.1. Développer une action économique coordonnée entre l'agglomération orléanaise et son bassin de vie**

Plusieurs territoires du bassin de vie d'Orléans (Pays Loire Beauce, Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, communautés de communes ...) développent des stratégies de développement économique propres . **Il apparaît opportun de faire le lien entre les différentes stratégies économiques** de l'agglomération et des territoires limitrophes, en liaison avec la démarche Inter-SCoT à engager prochainement par l'Agglomération et ses Pays voisins.

**La Région encouragera les démarches visant à définir une stratégie de développement économique coordonnée** à l'échelle du bassin de vie permettant de développer :

- **une animation territoriale** mutualisant les actions de promotion économique à l'échelle du bassin de vie, en lien avec l'agence Loire & Orléans, **afin de rendre plus lisible l'ensemble de l'offre du territoire.**

- **une offre de foncier économique et d'immobilier d'entreprise rationalisée et attractive.**

En ce sens, **il convient aujourd'hui de mieux organiser les disponibilités foncières sur le territoire. La Région soutiendra les initiatives pour :**

- **Optimiser le foncier économique** existant dans les zones d'activités en privilégiant la requalification pour accompagner leur montée en gamme par des aménagements qualitatifs et le développement de services offerts aux entreprises et à leurs salariés, avec une attention particulière à la desserte des zones par les transports collectifs ;
- **Créer de nouvelles surfaces sur les secteurs les mieux situés** en terme de desserte et de services, **en articulation avec l'offre existante** à l'échelle du bassin de vie ;
- **Développer une offre d'immobilier d'entreprises** permettant de **faciliter les parcours résidentiels des entreprises** : de la création (incubateurs, pépinières d'entreprises, ateliers relais) à leur développement (hôtels d'entreprises, immobilier d'entreprise en location, location - vente ...), en offrant une gamme de services variés (gestion de l'immobilier, mutualisation de services de base, services de conseils stratégiques et d'assistance ...).

**La Région pourra également encourager le développement d'une animation économique territoriale, à l'échelle des zones d'activité par exemple** (clubs d'entreprises ...), notamment en s'appuyant sur les structures existantes (FAPAL, GEZI, GEP 45 ...).

## **2.2. Accompagner le maintien et le développement des pôles économiques et industriels existants**

Le bassin de vie bénéficie de l'implantation de plusieurs grandes entreprises dans les secteurs de la logistique, notamment en Beauce, et de l'agroalimentaire dans le val de Loire.

S'agissant de la logistique, il convient d'anticiper dès aujourd'hui les évolutions potentielles du secteur. **En ce sens, la Région encouragera les acteurs locaux et entreprises à préserver les emprises et dessertes ferroviaires pouvant bénéficier au FRET.**

S'agissant de l'agroalimentaire, il convient de soutenir les initiatives visant à transformer localement les productions agricoles du bassin de vie. **L'implantation d'activités de transformation et l'accompagnement du développement des entreprises du secteur pourront notamment être soutenus**, avec l'appui de l'Agence régionale de Développement (Centréco) et l'Association Régionale des Industries Agro-alimentaires du Centre (ARIAC).

## **B. Le renforcement de la formation initiale et continue**

**Enjeu 3 : une meilleure adaptation de l'offre de formation professionnelle et continue aux spécificités du territoire**

### **☞ Priorités d'actions sur le territoire**

#### **3.1. Poursuivre le travail partenarial sur les perspectives de développement de l'offre de formation**

**L'objectif de la Région est d'adapter l'offre de formation**, quantitativement et qualitativement, tant au travers de la formation initiale (sous statut scolaire et apprentissage) que de la formation continue des actifs (demandeurs d'emploi et salariés), dans une logique de formation tout au long de la vie. Cette démarche s'inscrit, conformément aux priorités définies dans le CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations

Professionnelles), dans une logique d'élévation des niveaux de qualification, de mise en place de filières de formation et de mutualisation des plateaux techniques entre les établissements de formation.

Pour ce faire et dans le cadre des travaux d'élaboration de la carte des formations initiales professionnelles, la Région a mis en place une **politique concertée entre institutionnels, branches professionnelles et les acteurs locaux, en associant activement les partenaires économiques et sociaux.**

De plus, grâce à la forte mobilisation des acteurs de la carte des formations initiales, l'Observatoire Régional Formation Emploi a mis en place l'outil **ORIOM** qui permet de disposer d'éléments statistiques au niveau local, sur le champ de l'emploi, de la formation et du marché du travail. Cet outil améliore ainsi le processus de décision sur la carte des formations et permet, au-delà, à tout acteur local de disposer d'indicateurs sur son territoire d'intervention.

Sur le bassin de vie, l'offre de formation est relativement bien pourvue, du niveau V au niveau supérieur. **L'ouverture de formations de niveau supérieur permettra de consolider les filières de formation en place.** D'autres évolutions permettront d'adapter les formations aux évolutions des référentiels. **La Région et ses partenaires s'attacheront à consolider la filière du Bâtiment – Construction Bois, du lycée Gaudier BREZKA.**

Concernant l'offre de formation continue, un travail partenarial devra être mené entre les acteurs locaux afin d'améliorer la connaissance des besoins socio-économiques du territoire et de définir les perspectives de développement de l'offre. **Pour y parvenir, il serait opportun de développer une démarche de GPEC-T sur le bassin d'emploi d'Orléans.**

### **3.2. Mettre en place le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)**

**L'orientation est un droit et un enjeu majeur** pour chaque personne tout au long de la vie. Une orientation efficace et choisie permettra de concilier à la fois les besoins légitimes de chacun et l'objectif de développement social et économique des territoires. **La loi du 5 mars 2014** relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale instaure un nouveau Service Public Régional d'Orientation (SPRO) et **consacre la Région comme pilote central.**

**Elle organise le SPRO tout au long de la vie et coordonne sur son territoire les actions des organismes qui concourent à ce dernier** en vue d'organiser un service qui tienne compte des évolutions du contexte économique et social, des usages, des comportements et des besoins des personnes, ainsi que des objectifs de développement du territoire. **Ainsi, sur le bassin de vie d'Orléans, la Région organise, par convention, l'action des acteurs de l'accueil – information – orientation présents localement :** APEC, APECITA, CRIJ et PIJ, CAP Emploi, Centre d'Aide à la Décision de la Chambre de Métiers, Centres d'information et d'Orientation, FAFTT, FONGECIF, Mission Locale de l'Orléanais, Point A de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Pôle Emploi, Service Universitaire d'Information et d'Orientation de l'Université d'Orléans, UNIFORMATION, etc.

A ce titre, **sur le bassin de vie, la Région mettra en place un plan d'actions** à destination de l'ensemble des acteurs locaux (opérateurs du SPRO et acteurs économiques notamment) visant :

- Le respect du cahier des charges du SPRO par l'ensemble des opérateurs,
- Le développement d'actions communes répondant tant aux besoins des personnes que du développement économique et social du territoire (promotion des métiers et des formations en alternance par exemple),
- La mise en œuvre d'actions d'accompagnement des acteurs du SPRO (formation à ORIOM, appui à la construction de projets de territoires et d'outils en fonction des besoins locaux, etc.)

- La mise en œuvre d'actions de communication pour assurer une meilleure visibilité de l'offre de services en orientation disponible localement pour les habitants du bassin de vie.

Intégré au SPRO, le **Conseil en Evolution professionnelle** est un nouveau service mis à disposition de tout actif pour favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours professionnel. Il s'agit de mettre en place un service de proximité pour des prestations individualisées. Sur le bassin de vie d'Orléans, les opérateurs concernés sont : Pôle Emploi ; l'APEC ; le FONGECIF ; Cap Emploi et la Mission Locale. **La Région coordonnera la mise en œuvre de ce nouveau service dans le cadre du SPRO et facilitera la lisibilité de l'offre pour les actifs et les entreprises du bassin.**

### **3.3. Poursuivre l'amélioration des conditions d'enseignement**

Des opérations seront conduites dans les lycées du bassin pour améliorer les services apportés aux lycéens et contribuer à rendre l'offre locale plus attractive :

- Entretien et **d'amélioration du cadre de vie dans les internats des lycées Voltaire** à Orléans La Source et **Dolto** à Olivet.
- **Rénovation énergétique aux lycées Maréchal Leclerc** à Saint-Jean-de-le-Ruelle, **Gaudier Brzeska** à Saint Jean-de-Braye et **Jean Lurçat** à Fleury-les-Aubrais.
- **Adaptation** aux évolutions des **pratiques pédagogiques au lycée Gaudier Brzeska** où une halle bois (atelier pédagogique) sera construite.

Par ailleurs, le travail partenarial engagé entre les deux **lycées Gauguin et Voltaire** et les acteurs du territoire se poursuivra dans le cadre de **l'opération Ci'T Lycées**.

### **3.4. Lutter contre le décrochage scolaire**

**La Région est fortement mobilisée pour aider les jeunes à finaliser leur formation et obtenir une qualification. Pour ce faire, plusieurs dispositifs sont mis en place :**

« **Assure ta Rentrée** » : chaque rentrée, entre les mois de septembre et novembre, la Région et l'Etat coordonnent un dispositif destiné aux jeunes sans solution de formation qui permet de leur proposer un retour en lycée ou en CFA du bassin de vie, selon leurs souhaits et selon les places disponibles dans les établissements de formation. Sur Orléans, chaque année, au mois de septembre, une session d'accueil est organisée au sein du lycée Benjamin Franklin. De nombreux partenaires sont mobilisés pour accueillir et prendre en charge ces jeunes sans solution de formation: le CIO, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, le CRIJ, la Mission locale de l'Orléanais, le Centre d'aide à la décision de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les Centres de formations d'apprentis, les organismes de formation (GRETA, AFPA, MFR, etc.), Pôle Emploi, le SUIO de l'université d'Orléans, le Service Social en faveur des élèves, ...

« **Assure ton Avenir** » : un projet mis en œuvre par l'Etat et la Région pour lutter contre le décrochage scolaire **tout au long de l'année** et qui comprend plusieurs volets :

- **Un volet coordination : l'appui au fonctionnement de la plateforme de décrochage** qui a pour mission de repérer, contacter les jeunes et leur proposer une solution de retour en formation qualifiante (voie scolaire, apprentissage, formation continue) ou d'insertion professionnelle.
- **Un volet action « Assure ton Année ! »** : pour remettre en selle ces jeunes sans solution ou qui décrochent en cours d'année scolaire, **la Région finance des parcours d'accompagnement et de remise à niveau**. Il s'agit de parcours disponibles sur tout le territoire régional et actuellement organisés par le GRETA du Loiret, au sein du Lycée Voltaire à Orléans. Les jeunes inscrits conservent leur statut scolaire et, à l'issue de leur parcours « Assure ton Année ! » ont la possibilité d'intégrer une formation qualifiante en voie scolaire, apprentissage ou formation continue.



- **Un volet « Accroche-toi, décroche ton Bac ! »** ou **micro-lycée d'Orléans** : hébergé au sein du Lycée Benjamin Franklin à Orléans : ce dispositif accueille chaque année une vingtaine de jeunes triplants de Terminale LEGT dès le mois de septembre pour les conduire à l'examen du Baccalauréat. Avec un taux de réussite au Bac de 85% en moyenne, l'objectif est permettre aux jeunes bénéficiaires d'envisager une poursuite d'études.

Les acteurs, lors du forum, ont souligné la nécessité développer davantage de flexibilité dans l'offre de formation pour répondre aux motivations des jeunes. C'est le travail que porte le Rectorat sur les passerelles, et que mène la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire à travers l'ensemble des dispositifs mis en place.

Par ailleurs, **afin de prévenir les décrochages chez les apprentis, la Région soutiendra le suivi des apprentis en entreprise par les formateurs et les espaces de médiation ouverts dans les CFA.** Le déploiement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) régional NET'O CENTRE constituera un outil efficace de communication au quotidien entre les équipes pédagogiques, les apprentis et les maîtres d'apprentissage, et permettra de faciliter les relations entre eux.

### **3.5. Développer des services pour faciliter l'accès à la formation**

Afin d'aider les jeunes, en particulier les stagiaires et les apprentis engagés dans des parcours de formation qui sont confrontés aux frais inhérents à une double, voire une triple résidence et aux déplacements, **la Région intervient pour soutenir :**

- **le développement du « e-logement des apprenants »**, service dématérialisé qui doit recenser l'ensemble de l'offre de logements et d'hébergements mobilisable sur le territoire en séjours courts et fractionnés (en internat de lycée ou de CFA, en résidence universitaire, en foyer de Jeunes travailleurs, etc.) et ainsi permettre aux apprenants de se loger pendant toute la durée de leur formation.
- la mobilité des apprenants via le TER, dans le cadre du Plan Avenir Jeunes, **la Région apportera une aide financière accrue à la mobilité intra-régionale des étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle**, par une nouvelle tarification des transports.

Par ailleurs, **la Région favorisera la mise en réseau des établissements entre eux**, à l'instar des partenariats mis en place entre le CFA Est Loiret et le CFA du BTP Loiret, afin d'améliorer le maillage territorial de l'offre de formation. Le développement de Formations Ouvertes à Distance, en lien avec l'Université d'Orléans et le CNAM pourront également être étudiées.

## **C. Le développement et l'attractivité du pôle d'enseignement supérieur et de recherche**

**Enjeu 4 : Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement du pôle d'enseignement supérieur orléanais**

### **☞ Priorités d'actions sur le territoire**

#### **4.1. Mettre en œuvre le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la vie étudiante (SRESVE) :**

Les 4 ambitions du SRESVE, élaboré et adopté conjointement par la Région, l'Etat (Rectorat) et Centre Val de Loire Université (CVLU), sont les suivantes :

- Démocratiser et accroître l'accès aux formations supérieures, vecteur d'insertion professionnelle ;
- Conforter la qualité de la vie étudiante comme facteur clé de la réussite ;
- Promouvoir les atouts des établissements d'enseignement supérieur ;
- Mobiliser l'enseignement supérieur pour le développement économique.

Pour dynamiser et faciliter la vie étudiante, il sera possible de **s'appuyer sur la coordination des acteurs au sein du comité territorial du Loiret dont la mise en place est prévue par le SRESVE**. Cette instance de concertation est chargée de coordonner l'ensemble des actions relatives à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante : logement, mobilité, animation étudiante ...

L'harmonisation et l'adaptation de l'offre de formation du bassin de vie pourra bénéficier d'une connaissance partagée de l'offre et des besoins, avec l'appui de **l'Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur (ORES), financé par la Région**.

#### **4.2. Renforcer la visibilité de l'Université d'Orléans**

La présence de l'Université d'Orléans sur plusieurs sites est un atout permettant d'attirer et de servir les étudiants sur les différents bassins de vie de la Région Centre (Bourges, Issoudun ...). **Afin de renforcer sa lisibilité et son poids, mais aussi de limiter la charge financière associée à cette dispersion, il importe de renforcer la spécificité de chaque site.**

L'université d'Orléans pourra également **miser sur le développement du numérique et de l'enseignement à distance** pour se renforcer et développer des formes innovantes d'enseignement. Elle pourra s'appuyer sur le groupe projet Université Numérique Centre Val de Loire pour déployer de nouveaux outils de formation à distance : dispositifs pédagogiques de présentiel enrichi, création de MOOC (Massive Open Online Course – Cours ouverts en ligne et massifs), etc.

Si la création d'un **grand campus sur le site Madeleine** a été évoquée à plusieurs reprises lors de la concertation sur le bassin de vie, **les priorités affichées aujourd'hui par l'Université pour ce campus concernent la création d'un «Learning center» complémentaire des infrastructures actuellement disponibles sur le site de La Source. La Région pourra étudier les conditions de son soutien à cette initiative.**

Par ailleurs, l'Université bénéficie de l'avantage majeur que constitue le campus CNRS de La Source, dont les laboratoires ont en particulier connu des succès importants dans le contexte des Investissements d'Avenir de l'Etat (Laboratoires et Equipements d'Excellence). Afin d'améliorer la visibilité de l'Université d'Orléans auprès de la communauté universitaire au sens large (étudiants, chercheurs, doctorants, universitaires ...), il convient de valoriser davantage les travaux de ces laboratoires. **La Région, dans le cadre du SRESVE, soutient les actions de communication de la Communauté Centre Val de Loire Université et réalise chaque année une campagne de communication visant à valoriser les différents établissements régionaux.**

Une communication spécifique pourra être soutenue si certains pôles émergent dans le cadre de l'Ambition Recherche Développement 2020.

#### **4.3. Encourager le développement d'un CHU régional bicéphale autour de Tours et Orléans**

La seule faculté de médecine de la Région Centre est située à Tours. Développer l'accueil d'étudiants en médecine de la faculté de Tours au Centre Hospitalier Régional d'Orléans permettrait d'une part d'attirer de jeunes médecins en devenir sur le bassin de vie, mais aussi

de contribuer au développement de la faculté de médecine de Tours, en déployant des coopérations entre le CHU et le CHR.

La **communauté hospitalière de territoire Centre-Val de Loire** a d'ores et déjà permis la création de 4 postes de chefs de clinique des universités – assistants des hôpitaux au CHRO. Ces chefs de clinique effectuent pendant deux ans leur formation à la faculté de médecine de Tours et leurs activités cliniques au CHR d'Orléans. La Région, à travers **Ambitions Santé 2020, contribuera au renforcement de cette dynamique visant à augmenter le nombre d'internes accueillis au CHRO.**

**La Région structure aussi le pôle de formations paramédicales d'Orléans autour notamment des formations liées à la rééducation.**

**Enfin, le développement de nouvelles formations en santé pourra être étudié.** Dans ce domaine la Région **encouragera la mise en place de formations pratiques de dernières années au CHRO pour les formations absentes du bassin de vie**, voire de la Région, comme par exemple l'odontologie en partenariat avec la faculté de Nantes.

#### **Enjeu 5 : Le renforcement de la recherche**

##### **Priorités d'actions sur le territoire**

#### **5.1. Renforcer et affirmer les spécificités du bassin de vie en matière de recherche**

**Les laboratoires du campus de recherche d'Orléans-La Source pourront être soutenus par les fonds régionaux et européens au titre de leurs projets concernant les Domaines Potentiels de Spécialisation de la Stratégie Régionale de l'Innovation :**

- Ingénierie et métrologie environnementales pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles
- Conception de systèmes pour le stockage de l'énergie
- Technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments
- Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique
- TIC et services pour le tourisme patrimonial.

Plus particulièrement, Orléans, capitale scientifique de la Cosmetic Valley, possède de nombreuses compétences académiques en mesure d'apporter des réponses innovantes aux défis que la filière cosmétique doit relever pour maintenir sa position de leader mondial. Il est particulièrement important de **développer un pôle de recherche dédié d'envergure internationale capable de porter à terme une dynamique de croissance socio-économique forte.**

**L'université d'Orléans, en partenariat avec le CNRS et la Cosmetic Valley, peut jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de ce projet** qui vise à renforcer **la visibilité de la recherche** appliquée en cosmétique, **accroître la création de nouveaux emplois** de chercheurs, **assurer des actions spécifiques de formation** dans le domaine de la cosmétique. In fine, il s'agit **d'accélérer l'accueil et le développement de projets de start-ups**, de TPE/PME et **constituer un effet levier sur l'attractivité du campus orléanais** à l'égard des chercheurs de haut niveau mais aussi d'entreprises à la recherche d'un territoire « fertile » où l'écosystème de l'innovation est particulièrement efficace.

C'est dans cette logique que le projet Fer4Cos (Formation et recherche pour la Cosmétique) a été élaboré conjointement par l'Université d'Orléans, le CNRS et le pôle Cosmetic Valley. **Il a été soumis à la Région dans le cadre du dispositif Ambition Recherche Développement 2020 et est en cours d'instruction.**

## 5.2. Développer des synergies avec Saclay

Par ailleurs, le développement du **campus de Saclay** et sa proximité de l'agglomération orléanaise **offrent des perspectives de partenariat intéressantes** pour les laboratoires du Bassin de Vie d'Orléans. Les collaborations développées depuis plusieurs années avec le Synchrotron Soleil (CEA) en sont un exemple. **La poursuite de ces collaborations pourra s'effectuer dans le contexte des Appels à Projets de Recherche régionaux.**

## D. Le renforcement d'une économie de proximité et une meilleure valorisation des ressources du territoire

**Enjeu 6 : Le développement du tissu artisanal et commercial, et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

### ☞ Priorités d'actions sur le territoire

#### 6.1. Soutenir la création et le développement du tissu artisanal et commercial de proximité

Par la mobilisation de ses outils **CAP Artisanat** et la poursuite des opérations OCMACS, la **Région continuera à soutenir la création, la reprise et le développement** des entreprises artisanales de proximité, notamment dans les secteurs de l'alimentaire, des métiers d'art, de l'énergie renouvelable, **ainsi que la restauration traditionnelle régionale.**

**Le maintien et le développement du commerce et des services de proximité** sont **prioritaires** pour maintenir une offre de service aux personnes les moins mobiles dans le tissu rural. **Les tournées alimentaires, les marchés hebdomadaires, les commerces « multiservices » ou encore les points de vente directe chez les producteurs locaux pourront être soutenus par la Région.**

Des **opérations collectives** sont également à **construire** pour favoriser la mise en réseau des acteurs en particulier autour de projets transversaux artisanat / tourisme / agriculture ...

#### 6.2. Favoriser les initiatives visant au développement de l'économie sociale et solidaire et soutenir l'entrepreneuriat en ESS

L'ESS est souvent peu identifiée alors qu'elle regroupe des secteurs d'activités variés et créateurs d'emplois difficilement délocalisables de par la forme juridique des entreprises créées (associations, coopératives, mutuelles ...) et offre un panel de biens et de services aux personnes renforçant le lien social (lien intergénérationnel, interculturel ...).

**La Région pourra participer à la création d'un Pôle de Ressources et de Coopération ESS** qui pourrait se réunir sous forme de groupes de travail.

L'objectif est, sur la base d'un diagnostic de territoire partagé:

- de créer un espace de dialogue territorial entre les acteurs représentatifs de l'ESS et les collectivités, propice aux coopérations et au développement d'innovations sociales,
- d'engager des réflexions collectives en vue de faire émerger des réponses nouvelles aux enjeux du territoire,
- de définir une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation, au service de projets économiques de développement local,
- d'accompagner l'émergence de projets collectifs en favorisant les liens entre les différents acteurs économiques, territoriaux et les réseaux d'accompagnement,
- de renforcer les pratiques des entreprises de l'ESS.

Cette animation territoriale permettrait de mettre en œuvre des partenariats dans différents secteurs identifiés par la CRESS avec les acteurs du bassin de vie :

- **la santé et la cohésion sociale et territoriale** en déclinaison des projets territoriaux de santé. Une réflexion serait à engager sur le développement de services de soins et d'accompagnement mutualiste face à l'augmentation des personnes en situation précaire ne pouvant plus se permettre d'avoir une mutuelle santé, l'isolement des personnes notamment âgées ;
- **l'agriculture** avec des actions visant à développer la coopération de production (CUMA), l'emploi salarié dans les exploitations agricoles (Groupements d'employeurs), la production d'énergie renouvelable valorisant la biomasse, les **circuits courts** d'approvisionnement ;
- **l'insertion par l'activité économique** par un **soutien à l'emploi** (via CAP'Asso) et le recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- la **transmission-reprise d'entreprises** par un soutien aux Sociétés Coopératives Participatives (SCOP) et aux Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC).

**Enjeu 7 : Le développement d'une offre touristique attractive reliant Orléans, le Val de Loire, la Forêt d'Orléans et la Sologne**

**Priorités d'actions sur le territoire**

**7.1. Elaborer une stratégie de développement touristique à l'échelle de la destination orléanaise**

L'élaboration d'une stratégie de développement touristique à l'échelle de l'agglomération et d'un schéma d'accueil et d'information du public de la destination orléanaise permettrait d'affirmer un positionnement touristique mieux coordonné au sein de l'agglomération, du département du Loiret et du Val de Loire. En effet, l'attrait d'Orléans comme destination « city break » (escapades et courts séjours urbains), et son possible développement comme une des portes d'entrée sur les châteaux de la Loire sont à renforcer et à développer.

**La Région pourra accompagner une telle démarche, qui permettrait en particulier de vérifier l'adéquation et la qualification de l'offre touristique dans toutes ses composantes.**

**7.2. Organiser et promouvoir l'offre touristique pour assurer une complémentarité à l'échelle du bassin de vie**

Orléans est entourée de la Forêt d'Orléans, du Val de Loire et de la Sologne, qui peuvent constituer une **offre de courts séjours sur le thème « nature et culture »** auprès de différentes clientèles, en croisant les différentes filières touristiques : patrimoine culturel (cathédrale, basiliques, châteaux, musées...), parcs et jardins, itinérances douces, observation de la faune et de la flore, art de vivre (oenotourisme, gastronomie, spécialités locales et produits du terroir), etc. **Le tourisme de nature représente une piste majeure de développement, la Forêt d'Orléans, le Val de Loire et la Sologne formant trois des espaces prioritaires identifiés dans la Stratégie Régionale de Tourisme Durable pour cette filière.**

**La Région pourra accompagner, en ce sens, la mise en réseau des territoires et des lieux de visite, et la constitution de produits touristiques assemblés et diversifiés.**

L'amélioration de **la coopération entre les offices de tourisme** le long de la vallée de la Loire et **l'approfondissement de partenariats** ou d'initiatives innovantes autour de projets communs, **participeraient grandement à la promotion touristique de la destination.**

De façon plus générale, la **valorisation des activités touristiques sur la Loire et autour du fleuve** (tourisme de nature, itinérances douces, découverte du patrimoine ligérien...) et **les services associés** (hébergement et restauration répondant aux besoins des clientèles itinérantes ...), **contribuant à une valorisation touristique du Val de Loire inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO pourront être soutenus par la Région**. La réhabilitation du patrimoine bâti remarquable du Val de Loire dans une optique de création d'hébergements touristiques pourra également être soutenue par la Région.

### **7.3. Développer et qualifier l'offre touristique d'itinérances douces**

Le **confortement du chemin de halage, le long du canal d'Orléans**, qui permet d'assurer la continuité cyclable et pédestre au nord de la Loire, et la jonction avec l'itinéraire de la Loire à Vélo, l'eurovéloroute (EV3) et le sentier de Grande Randonnée (GR 3) longeant la Loire **constitue une priorité régionale**.

Les itinérances douces constituent une offre permettant de relier les différents espaces du bassin de vie, et à même d'attirer des clientèles jeunes et familiales. Il convient de **renforcer l'offre de services** (transport de bagages entre étapes, consigne, services de location – réparation ...), **et de renforcer l'offre d'hébergement**.

Dans ce cadre, **l'amélioration qualitative des établissements de plein air et le développement d'hébergements aptes à accueillir des randonneurs et/ou des groupes constituent des priorités**.

En particulier, **la réouverture d'une Auberge de Jeunesse, et l'implantation d'une station vélo complète (espace de location et/ou de réparation de cycles, doté de consignes, toilettes, point de ravitaillement en eau...), au cœur de la ville d'Orléans**, offrirait au public jeune et à l'ensemble des touristes à vélo et des randonneurs pédestres les équipements et services qui manquent aujourd'hui à cette clientèle itinérante en forte progression, désireuse de visiter les monuments et de faire étape dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

La mise en place d'autres services, tels que des solutions de transport pour le trajet retour des personnes en itinérance pédestre pourrait être étudiée en lien avec le comité départemental de randonnée pédestre.

**Enjeu 8 : La pérennisation d'une activité agricole diversifiée en limitant les pressions foncières et en maintenant une agriculture périurbaine**

## **Priorités d'actions sur le territoire**

### **8.1. Favoriser le développement et la reprise des exploitations agricoles de cultures spécialisées situées dans le Val de Loire**

**La Région a mis en place une politique d'appui à l'installation des agriculteurs à travers le dispositif CAP Installation**. Ce dispositif d'accompagnement privilégie l'approche globale des porteurs de projets, et un accompagnement personnalisé pré et post installation.

En outre, la Région travaille actuellement avec les filières et les partenaires financiers pour définir des modalités de capitaux garantie, permettant de faciliter l'accès aux capitaux pour favoriser la reprise des activités agricoles.

**La Région soutient également le maintien d'exploitation agricole** au travers de ses dispositifs, dont les **CAP'Filière agricole**, et plus spécifiquement la transmission-reprise à travers les actions de suivi des futurs cédants.

Considérant les enjeux liés à la pression urbaine autour de l'agglomération Orléanaise et dans le val de Loire, ainsi qu'au risque inondation, **la Région pourra plus particulièrement soutenir le maintien d'une agriculture péri-urbaine par une aide à :**

- **l'élaboration de stratégies foncières** en lien avec les différents opérateurs (SAFER, EPF ...) et collectivités locales (agglomérations, communautés de communes ...) visant à préserver et protéger le foncier agricole, notamment en zone périurbaine.
- des **acquisitions foncières** par les collectivités locales.

Notamment, les Pays Sologne Val Sud, Forêt d'Orléans Val de Loire, Loire Beauce travaillent actuellement à l'élaboration du volet agricole et forestier de leur SCoT avec le soutien de la Région et en lien avec l'Agglomération.

## **8.2. Soutenir le développement de circuits alimentaires de proximité**

Afin d'obtenir une meilleure adéquation entre productions et besoins des consommateurs, il conviendra de **favoriser le développement d'outils de transformation** adaptés aux différents circuits de commercialisation (particuliers, professionnels, restauration collective).

**La Région pourra soutenir les investissements liés à la production, la transformation, la commercialisation et notamment la création de points de vente collectifs, permettant de valoriser la production régionale sur le bassin de consommation.**

Enfin, il conviendra **d'engager les professionnels à adhérer à la signature 'C du Centre'** afin de profiter de la mise en synergie des initiatives locales mais surtout de bénéficier d'une dynamique de communication et de valorisation à l'échelle du territoire régional.

## **8.3. Soutenir l'adaptation de la filière grandes cultures aux enjeux de demain**

La diversification des assolements est un enjeu important dans les systèmes céréaliers. **La Région incitera les professionnels à s'inscrire dans les démarches proposées dans le cadre du projet de filière Grandes cultures (CAP Grandes cultures)** concernant l'allongement des rotations, l'introduction des cultures riches en protéines.

**La Région pourra soutenir les projets innovants et démonstrateurs permettant la complémentarité entre filières animales et végétales.**

L'introduction dans l'assolement de cultures à forte valeur ajoutée (production légumière ou de semences) est également une opportunité pour le territoire. Pour la production de semence, afin de sécuriser les nouveaux producteurs, **la Région incite les professionnels à recourir à l'accompagnement personnalisé mobilisable au titre du CAP SEMENCE**. De même, les investissements nécessaires à cette nouvelle production pourront être accompagnés soit à titre individuel (CAP semence), soit à titre collectif (CUMA).

**Enjeu 9 : le soutien et le développement des filières agricoles locales, de l'agriculture bio, de la 1<sup>ère</sup> transformation**

### **Priorités d'actions sur le territoire**

#### **9.1. Accompagner le développement et la structuration des filières agricoles territorialisées**

Le territoire est riche de la présence d'AOC viticoles (Orléans et Orléans Cléry ...) et de productions territorialisées (cerises, asperges, autres variétés fruitières ...) qu'il convient d'encourager à se structurer au travers du dispositif de filière locale.

**La Région étudiera les programmes d'actions issus de ces démarches collectives et pourra apporter son soutien aux investissements individuels ou collectifs, aux actions de communication et de promotion, à l'animation.**

**La Région souhaite que les acteurs des filières viticoles puissent s'appuyer sur les compétences de l'Interprofession** pour mettre en place des **démarches œnotouristiques** de qualité et concertées au niveau du bassin de vie et plus largement du bassin de production.

**Les filières horticulture – pépinière, maraichage et arboriculture** sont des filières créatrices de valeur ajoutée sur le territoire et pourvoyeuse de main d'œuvre. **La Région souhaite que les acteurs professionnels s'appuient sur les actions développées dans les CAP filières afin de trouver les ressources nécessaires à la pérennité de leurs entreprises.**

Considérant en particulier que l'innovation reste un domaine sur lequel ces filières doivent renforcer leur implication, **la Région incite les professionnels à renforcer leur collaboration avec le pôle de compétitivité Végépolys.**

### **9.2. Encourager le développement de l'agriculture biologique, notamment sur les zones de captage**

Afin de sécuriser les projets de conversion ou d'installation en agriculture biologique, **la Région incite les professionnels à mobiliser un accompagnement personnalisé (CAP CONVERSION).**

Concernant l'approvisionnement de la restauration collective, **les producteurs et les transformateurs du territoire sont encouragés à intégrer la plateforme régionale SelBio-Centre** pour mieux organiser les approvisionnements de la restauration collective en produits issus de l'agriculture biologique.

### **9.3. Favoriser le développement des filières de transformation agricole, et notamment la première transformation en Beauce**

Le bassin de vie d'Orléans est riche de la présence de nombreux opérateurs industriels qui valorisent la production du territoire.

La Région pourra soutenir la mise en place de projets portés par ces opérateurs et permettant la création de valeur ajoutée sur le territoire sous réserve que :

- les projets en question intègrent une dimension innovation et/ou formation
- soient réalisés en association avec d'autres partenaires du territoire.

## **Enjeu 10 : une meilleure exploitation du potentiel forestier, la structuration de la filière bois**

### **Priorités d'actions sur le territoire**

#### **10.1. Accompagner le développement de la filière bois**

Dans le cadre de la stratégie régionale de la filière forêt bois et du CAP filière qui s'y rattache, l'articulation entre l'organisation régionale et les actions très locales a été réaffirmée. **La Région priorisera son intervention selon deux axes dans le but d'encourager la structuration de la filière bois :**

- **Les actions visant à mobiliser la ressource sur le territoire** (Forêt d'Orléans, Sologne ...), à **sensibiliser les propriétaires** à une bonne gestion, à **aider les entreprises** de travaux forestiers, de transformation et de valorisation du bois et à **créer des outils favorables à une plus grande utilisation du bois**, notamment en transformation (de 1<sup>ère</sup> transformation autour des métiers de la scierie et de 2<sup>ème</sup> transformation qui apporte de la valeur ajoutée aux produits et les met à disposition de la distribution). A cet effet, la Région incite les entreprises de la transformation à être présentes dans les groupes de travail d'Arbocentre.



- **Les actions favorisant l'utilisation du bois local dans la construction.** Arbocentre, dans le cadre du CAP Forêt et Bois, met en place des actions favorisant le développement des marchés des bois locaux en faisant connaître aux maîtres d'ouvrages les performances et l'intérêt des bois locaux.

Cette valorisation du bois d'œuvre et du bois de construction va **favoriser le développement de la filière bois énergie en exploitant les bois les moins rémunérateurs à travers notamment les circuits d'alimentation de petites chaufferies collectives.**

L'ensemble des actions accompagnées par la Région devra s'inscrire dans la stratégie régionale de développement de la filière bois élaborée par la Région en partenariat avec la DRAAF et l'ADEME.

## **10.2. Favoriser l'innovation et le développement technologique dans les entreprises de première transformation**

**La Région soutient les actions favorisant l'innovation et le développement technologique dans les entreprises de première transformation du bois.**

L'innovation et le développement technologique sont indispensables à la filière afin de proposer des produits à plus forte valeur ajoutée.

**Arbocentre, au travers notamment du CAP Forêt et Bois, met en place des actions incitant les entreprises à privilégier l'innovation :** mise en relation d'entreprises du bois avec des designers, études de faisabilité de produits en bois local (bâtiments modulables, murs en bois massif, ...), rencontres d'affaires en bois locaux, réflexion quant à la mise en place de prêt d'honneur ou d'avance de trésorerie, ...

Pour la réussite de ce travail, il est important de mobiliser les entreprises locales dans cette dynamique. **Une attention particulière est notamment portée au soutien des scieries via le dispositif ADIBOIS, qui vise à accompagner leurs investissements.**

## **II. DES TERRITOIRES ATTRACTIFS ORGANISÉS EN RESEAU**

### **A. Le développement du rayonnement et l'attractivité de l'agglomération orléanaise dans la trame métropolitaine du bassin parisien et de l'axe ligérien**

#### **Enjeu 11 : Le développement et l'affirmation de l'image métropolitaine**

*Les actions relevant du rayonnement **économique** d'Orléans (enjeu 1) et de l'accessibilité du territoire (enjeu 19) contribuent également au développement et à l'affirmation de l'image métropolitaine.*

#### **☞ Priorités d'actions sur le territoire**

##### **11.1. Amplifier le rayonnement métropolitain d'Orléans**

Plusieurs équipements culturels structurants sont situés sur l'agglomération orléanaise : les turbulences – FRAC Centre, le théâtre d'Orléans, le CDNO et le CCNO, l'Astrolabe, le musée des Beaux Arts, l'ESAD ... **La Région participe à la mise en valeur de ces équipements culturels et soutient leur développement, afin qu'ils contribuent au rayonnement et à l'attractivité de la métropole orléanaise.**

En outre, **la Région soutiendra la création d'équipements contribuant au rayonnement métropolitain d'Orléans**, et notamment les équipements et aménagements lui permettant de rayonner :

- d'un **point de vue économique** : quartiers d'affaire riches en services et de haute qualité environnementale (Dessaux Les Aubrais), espaces de conférences et séminaires permettant notamment le développement du tourisme d'affaire ... ;
- d'un **point de vue sportif** : la Région privilégiera le financement d'un grand équipement structurant permettant d'accueillir des compétitions de diverses disciplines, de niveau a minima national, voire international ;
- d'un **point de vue culturel et artistique** : à travers notamment la création du FRAC, et le soutien aux projets culturels et artistiques du territoire. **Le projet de nouvel équipement dédié aux musiques actuelles et aux cultures émergentes (Astrolabe 2) est un projet ambitieux et innovant pour la ville d'Orléans que la Région accompagnera.** Le déménagement du conservatoire à rayonnement départemental, en vue de rassembler ses composantes dans un lieu adapté pourra, le cas échéant, être étudié. La rénovation de la salle de l'Institut, présentant un intérêt d'un point de vue patrimonial et culturel, pourra elle aussi être accompagnée.

Dans ce dernier domaine, la Région **soutient les coopérations entre les différentes structures culturelles**, avec pour objectif de favoriser, au travers de la mise en place de réseaux, la co-construction et la mutualisation des offres culturelles et de la création artistique. **Ainsi les partenariats entre les structures d'Orléans et d'autres agglomérations, comme les scènes nationales, seront encouragés.**

Par ailleurs, le bassin de vie bénéficie de l'inscription UNESCO Val de Loire et compte un important patrimoine culturel et paysager qu'il convient de valoriser et de promouvoir davantage. **La Région pourra accompagner au cas par cas les initiatives visant à tirer un meilleur profit du label UNESCO – Val de Loire et à mettre en valeur cette reconnaissance internationale : initiatives culturelles, amélioration du paysage et de l'architecture ...**

#### **11.2. Encourager l'organisation d'évènements d'envergure nationale et internationale et renforcer les évènements existants**

Dans le **domaine sportif**, la Région accompagne l'organisation d'évènements d'envergure nationale et internationale permettant à Orléans de rayonner plus largement (Open de Tennis Orléans, de Badminton, Championnats du monde d'escrime, ...). **En lien avec les ligues, la Région soutiendra des manifestations sportives d'intérêt à minima régional.**

Dans le **domaine culturel**, Orléans compte aujourd'hui **plusieurs évènements** dont le rayonnement **dépasse les limites de la Région**, dont le festival Orléans'Jazz ou encore le Festival de Loire. **La Région soutiendra les initiatives et les projets visant à renforcer et élargir ces évènements aux communes limitrophes**, notamment dans le domaine de la culture et de la créativité numérique, qui contribuent à l'attractivité de l'agglomération.

**Il faut aussi souligner l'organisation d'expositions d'envergure aux Turbulences – FRAC Centre qui se développeront.**

**La Région étudiera les conditions de soutien à tout évènement concourant au rayonnement d'Orléans, tout en veillant à une offre culturelle de qualité sur l'ensemble du bassin de vie et notamment en zone périurbaine et rurale.**

## **B. Un développement équilibré sur l'ensemble du bassin de vie**

### **Enjeu 12 : la résorption des carences en matière d'offre de soins**

#### **Priorités d'actions sur le territoire**

##### **12.1. Enrayer la désertification médicale**

L'amélioration de l'accès aux soins sur le bassin de vie d'Orléans est une priorité exprimée largement. **L'offre de soins s'avère en effet insuffisante** dans la majeure partie du bassin de vie, **y compris dans l'agglomération orléanaise**.

L'élaboration d'un **projet territorial de santé** permet d'organiser un meilleur maillage de l'offre de soins, s'appuyant sur les structures d'exercice médical existantes (Centre Hospitalier Régional, Cliniques, MSP ...). La démarche est en cours à l'échelle de la ville d'Orléans, **et la Région soutiendra les démarches visant à développer cette approche à l'échelle de l'agglomération et des territoires alentour. Les coopérations et liens entre territoires dans ce domaine seront encouragés**, afin d'adopter une démarche coordonnée entre les différents bassins de patientèle.

La Région pourra soutenir :

- **une animation territoriale** portée par une ou plusieurs collectivités concernées afin d'élaborer un diagnostic territorial, d'accompagner l'émergence de projets collectifs et d'aider l'ensemble des professionnels de santé (y compris les associations du secteur médico-social) à élaborer leur projet médical ;
- **les projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles** localisées sur les secteurs les plus carencés tels que Jargeau, Châteauneuf sur Loire, Cléry Saint André, Lamotte Beuvron, Patay ... ;
- **la création d'autres structures d'exercice regroupé**, comme les pôles paramédicaux et les cabinets satellites de MSP, ou encore la mise en place d'une consultation avancée d'un généraliste du Centre Hospitalier. Le développement de services de garde dans des lieux d'exercice regroupé permettrait par ailleurs de désengorger les services des urgences parfois mobilisés à mauvais escient.

**La Région veillera à ce que les conditions favorables au développement de la télémedecine soient réunies lors de la création de structures d'exercice regroupé**, et pourra soutenir, au cas par cas, les initiatives innovantes visant à développer l'usage de la télémedecine (action 23.2).

La création d'équipements médicaux ou paramédicaux spécialisés et structurants (par exemple, un centre de rééducation fonctionnelle), en lien avec les structures de formation paramédicale, pourra être étudiée.

**La Région est aussi attentive à l'accès aux soins dans les quartiers d'habitat social**, notamment pour les personnes les plus démunies qui en sont souvent éloignées.

Le bassin de vie est marqué par un faible taux d'installation en comparaison du bassin de vie de Tours par exemple. Partant du constat de la tendance des médecins à l'installation à proximité de leur lieu d'internat, plusieurs acteurs ont souligné lors des comités de pilotage la nécessité de renforcer l'accueil des internes sur le territoire, en s'appuyant notamment sur le CHRO. **L'action n°4.4 permettra d'encourager l'installation de jeunes médecins sur le bassin de vie, avec un lieu d'internat au Centre Hospitalier Régional d'Orléans.**

### Enjeu 13 : le renforcement des pôles intermédiaires et de proximité, face à un desserrement résidentiel qui ne faiblit pas

#### ☞ Priorités d'actions sur le territoire

##### **13.1. Développer l'offre de services pour l'enfance et la petite enfance**

Si l'agglomération orléanaise est plutôt bien dotée en matière d'accueil enfance et petite enfance, **certaines communes périurbaines et rurales du bassin de vie sont dotées d'une offre qui paraît insuffisante** au regard du nombre croissant de jeunes ménages d'actifs qui s'y installent. **La Région, aux côtés des organismes en situation de responsabilité, soutiendra la création ou la réhabilitation de structures d'accueil petite enfance** (crèches, haltes garderies, relais d'assistantes maternelles ...) **et les équipements liés à l'enfance** (ALSH, garderies périscolaires) permettant d'offrir aux familles des modes de garde adaptés.

**La création de locaux jeunes, à destination des adolescents pourra également être soutenue.**

##### **13.2. Soutenir la constitution d'un maillage d'équipements culturels et sportifs de proximité**

**La Région priorisera ses interventions à la construction de nouveaux équipements dans les secteurs où l'offre apparaît carencée et en fonction du type d'équipement**, le bassin de vie présentant une faible densité d'équipements sportifs au regard de sa population.

Une **attention doit néanmoins être portée à la réhabilitation et à la mise aux normes des installations existantes** et à l'optimisation de leur utilisation.

Il est nécessaire de favoriser les mutualisations et de **s'assurer de la capacité à apporter à ces équipements les moyens nécessaires à leur animation**. Les moyens humains et donc l'emploi dans le secteur sportif devront occuper une place centrale dans la définition des projets afin de contribuer à la mise en œuvre des orientations portées dans le cadre de l'axe « sport pour tous ».

Ces mutualisations contribuent par ailleurs à faciliter l'accessibilité des publics les plus éloignés à la pratique sportive.

Dans le domaine culturel, la **Région soutient les projets développement des structures culturelles du bassin de vie, et encourage les initiatives visant à mutualiser et organiser leur mise en réseau** : PACT, réseau de lecture publique, cinémobile ...

#### **C. Le développement d'un urbanisme maîtrisé et durable et d'une offre de logements adaptée**

### Enjeu 14 : L'utilisation optimale du foncier nécessaire à l'urbanisation et le développement de l'innovation dans les formes urbaines

#### ☞ Priorités d'actions sur le territoire

##### **14.1. Encourager le développement des coopérations internes au bassin de vie en matière de planification territoriale**

Afin d'appréhender l'organisation spatiale à l'échelle du territoire vécu, **la Région encourage la concertation** entre les acteurs en charge des différents Schémas de Cohérence Territoriale

sur le Bassin de vie. Des modalités de concertation sont à construire notamment entre l'Agglomération d'Orléans et les 3 Pays voisins pour favoriser des synergies et un maillage urbain avec des pôles confortés.

**C'est également à l'échelle du bassin de vie que le partage et le transfert d'expérience en matière d'urbanisme durable sont à encourager.**

Les objectifs de limitation de consommation foncière doivent constituer une préoccupation majeure et constante des collectivités. Pour garantir la mise en œuvre partagée d'une politique de réduction de la consommation foncière, le **déploiement d'outils et de solutions concertées sur le bassin de vie est encouragé**:

- la définition de stratégies foncières en cohérence avec les SCoT pour anticiper et accompagner les mutations urbaines ;
- l'élaboration de PLU intercommunaux ;
- la montée en puissance d'une culture « d'urbanisme durable » qui nécessite de renouveler les formes urbaines pour allier compacité et qualité urbaine, en préservant les espaces du vivre ensemble et en développant des approches de sensibilisation pour faire partager au plus grand nombre les enjeux liés à la consommation foncière ;
- en mobilisant l'ensemble des outils (juridiques, fiscaux ...) en faveur d'une utilisation raisonnée du foncier ;
- en encourageant des démarches d'identification du potentiel de densification dans le tissu urbain existant (dents creuses, friches ...) et en accompagnant la remise sur le marché de ce foncier constructible des terrains situés dans ces dents creuses, friches urbaines / industrielles ;
- en amplifiant l'attractivité des centre-bourgs et centre-ville.

#### Enjeu 15 : une meilleure réponse aux besoins en logements

##### **Priorités d'actions sur le territoire**

#### **15.1. Développer une offre de logements permettant les parcours résidentiel des ménages**

Les réflexions en matière d'habitat auraient bénéfice à être mutualisées à une échelle élargie pour partager l'analyse des besoins et des marchés et garantir l'articulation des stratégies.

**La Région peut accompagner les réflexions stratégiques en matière d'habitat.** Elle doit agir en faveur du développement de parcours résidentiels pour accompagner en particulier la dynamique démographique du territoire.

**Les politiques locales de l'habitat**, en particulier dans ce Bassin de vie polarisé par la capitale régionale, **doivent concourir au développement de formes innovantes et de produits nouveaux** (habitat participatif, coopératif...), favorisant l'attractivité résidentielle du territoire.

Pour maintenir la cohésion sociale du territoire et préparer le parc social de demain, les collectivités en synergie avec les bailleurs sociaux, doivent faciliter le développement d'une offre en logements sociaux.

**Ce sont dans les secteurs tendus**, où les déséquilibres entre offre et demande sont les plus prononcés, **et en particulier sur l'agglomération d'Orléans, que les efforts doivent être portés.** L'offre nouvelle produite ne doit pas déstabiliser le patrimoine existant, sur lequel des efforts de réhabilitation, en particulier thermique doivent être entrepris pour maintenir son attractivité et optimiser son occupation.

La Région **accompagne des programmes de création de logements sociaux avec une attention sur les critères de localisation** (proximité commerces et services, des dessertes

en transport en commun,...). **Les opérations en acquisition-réhabilitation participant au maintien d'une animation dans les centralités et concourant à améliorer le bâti existant sont à privilégier.**

### **15.2. Diversifier l'offre de logements**

Pour favoriser l'accès et le maintien de tous dans un logement de qualité et adapté, il convient d'appréhender les besoins de publics spécifiques.

S'agissant des jeunes, le logement peut constituer un frein à l'insertion professionnelle et sociale, il est indispensable de le faciliter, et notamment les apprentis, stagiaires ...

**La Région a enrichi et amplifié ses interventions visant à faciliter l'accès à un hébergement ou à un logement adapté.** Plusieurs leviers se complètent pour développer l'offre et permettre un maillage du territoire régional parmi eux : **le développement de l'offre en résidences sociales, le déploiement de l'intermédiation locative, l'offre de meublés par les collectivités locales,...**

En parallèle, l'offre doit être rendue plus visible. C'est la vocation de **la plate-forme e-logement portée par le GIP Alfa Centre** (cf page 10), en direction des apprenants qui renouent la problématique de la double, voire triple résidence.

Les problématiques d'isolement et de dépendance auxquelles peuvent faire face les personnes âgées doivent conduire les acteurs du logement à développer des offres diversifiées et adaptées à leurs situations et aspirations.

Le développement du **maintien à domicile**, des programmes **d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, la création de structures de répit** (accueil de jour, accueil temporaire,...) le **déploiement de nouvelles formules d'habitat groupé, sont à intensifier.**

### **15.3. Poursuivre la requalification des quartiers d'habitat social**

La politique de la ville en faveur des quartiers sensibles constitue une priorité régionale visant à favoriser un aménagement durable et solidaire des territoires.

**La Région apporte son soutien aux collectivités et bailleurs qui participent à l'élaboration de programmes globaux et intégrés sur les quartiers** relevant de la géographie prioritaire de la politique de ville mais également sur d'autres quartiers, bénéficiant d'une dynamique d'acteurs partagée, pour prévenir de leur décrochage.

## **D. La connaissance, la sauvegarde et la valorisation des richesses patrimoniales naturelles, bâties et paysagères du bassin de vie**

**Enjeu 16 : L'intégration des problématiques patrimoniales et paysagères dans les dynamiques de développement du bassin de vie, et la prise en compte du risque inondation**

### **☞ Priorités d'actions sur le territoire**

#### **16.1. Concilier développement urbain et risque inondation, en encourageant la prise en compte de ce risque dans les projets**

Le val d'Orléans est l'un des 4 Territoires à Risque Important (TRI) identifiés en région Centre et concerne 25 communes du bassin de vie. Le PPRI d'Orléans est par ailleurs actuellement en révision avec un objectif d'adoption courant 2014.

Enfin, une étude de Val EcriVal a été engagée sur le territoire et préfigure la définition d'une stratégie locale de gestion du risque inondation. Cette étude identifie les enjeux suivants :

- rechercher une meilleure maîtrise de l'inondation (fonctionnement du déversoir de Jargeau, brèche du Val d'Ouzouer...)
- Chercher à diminuer le risque dans les zones exposées (réduction de la vulnérabilité du bâti existant, maîtrise de l'urbanisation en zone inondable)
- Préparer la crise (analyse de l'arrivée de la crise, organisation de la gestion de crise)

En ce sens, des démarches de sensibilisation, d'information permettant de sensibiliser à la culture du risque seront engagées. **La Région accompagnera**, dans le cadre du Plan Loire 4, **les études nécessaires à la définition d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation** ainsi que certaines actions afférentes.

## **16.2. Préserver la valeur patrimoniale et paysagère de l'identité des territoires du bassin de vie**

Les paysages du Val de Loire sont inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette inscription constitue un formidable atout pour le territoire. **La Région pourra accompagner les actions visant à préserver et valoriser les paysages du site, ainsi que les projets permettant une ré-ouverture des cônes de vue remarquables en bords de Loire.**

Dans ce cadre, les actions qui participent à la **gestion, la valorisation, la préservation des constituants naturels et culturels seront encouragées.**

**La Région pourra**, par ailleurs, **étudier les actions permettant le maintien des paysages ouverts**, d'une activité agricole dans le Val (agriculture périurbaine, filières locales spécifiques au Val de Loire (légumes de plein champ, viticulture ...) garante de la diversité des milieux.

Au-delà du Val de Loire, le bassin de vie bénéficie de plusieurs entités géographiques et paysagères à préserver et à valoriser : la Sologne, la Forêt d'Orléans, la Beauce, la rivière Loiret ... Sur ce territoires et sur le Val de Loire, pourront être accompagnées les **études, missions de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la préservation et la valorisation du patrimoine identitaire et des espaces remarquables** (restauration et valorisation d'éléments patrimoniaux liés à la navigation, aménagements d'espaces publics, enfouissement de réseaux en sites naturels et patrimoniaux, mise en place d'AVAP ...). Les approches combinant la valorisation patrimoniale et paysagère et développement touristique seront encouragées.

Une attention particulière sera portée au maintien de la diversité des paysages, et **le recours à des compétences spécifiques pour tout projet d'aménagement sera encouragé.**

Les projets innovants visant à une modernisation du patrimoine ancien, et respectueux de l'identité paysagère du bassin de vie pourront être accompagnés.

## **Enjeu 17 : la préservation du patrimoine naturel et des richesses du territoire**

### **Priorités d'actions sur le territoire**

#### **17.1. Comprendre et agir en faveur de la protection de la biodiversité**

Les cartographies des trames vertes et bleues sont en cours de finalisation sur l'Agglomération d'Orléans, les trois Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud. Elle est finalisée en Sologne.

A la suite des études « Trame Verte et Bleue » (TVB) réalisées ou en cours de réalisation sur le bassin de vie, **les priorités régionales concernent :**

- **La finalisation de la cartographie TVB et des programmes d'actions sur les secteurs en cours** (Agglomération d'Orléans, Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, Pays Loire Beauce, Pays Sologne Val Sud, Pays de Beauce) ;
- **la réalisation des actions préconisées dans l'étude TVB**, visant à préserver et gérer, restaurer les espaces naturels et les corridors écologiques (**vallée de la Loire, du Loiret, du Beuvron et du Loir, massifs forestiers d'Orléans et de Sologne, espaces agricoles de Beauce**), restauration de corridors à préciser dans les TVB locales ;
- **la mise en œuvre de pratiques de gestion urbaine et d'aménagement intégrant la biodiversité en milieux urbains** : gestion différenciée des espaces verts et « 0 pesticides », rénovation de bâtiment public permettant la nidification d'espèces comme les hirondelles, les chauves-souris ou le nourrissage pour les pollinisateurs, réflexion sur la gestion de l'arbre en ville, végétalisation des toits ... ;
- **l'amélioration de la connaissance locale de la biodiversité**, comme outil d'aide à la décision en termes d'aménagement et de gestion des espaces, y compris pour la biodiversité ordinaire ;
- **Les actions d'éducation, de découverte et de sensibilisation à l'environnement** auprès de publics divers (habitant, scolaires, touristes ...) en lien avec les sites existants et les acteurs du territoire (LNE, SNE, Maison de Loire de Jargeau...).

Par ailleurs, la mise en œuvre **d'un plan vert à l'échelle de l'agglomération pourrait être de nature à renforcer et recréer des espaces favorables à la biodiversité ordinaire** et participe à la **qualité du cadre de vie**.

**La Région étudiera**, notamment dans le cadre des démarches initiées par les porteurs de filières agricoles locales, les **actions de sensibilisation, d'amélioration de la connaissance, les expérimentations et investissements permettant le développement de pratiques culturelles favorables à la biodiversité**.

## **17.2. Restaurer la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines**

La **nappe de Beauce est une ressource hydrogéologique majeure à préserver en qualité et en quantité**. Les usages seront à concilier afin de faciliter le renouvellement de la nappe et poursuivre l'accueil d'activités dépendantes de cette ressource (particulièrement les industries agroalimentaires). En prenant en compte l'ensemble des usagers (agricultures, habitants, industries), **la Région sera attentive :**

- Aux **actions menées en lien avec le SAGE Nappe de Beauce, préservant la nappe et favorisant la communication et l'information**.
- A la **mise en œuvre du contrat de Bassin Nappe de Beauce** :
  - o restauration de la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides
  - o amélioration de la qualité des eaux souterraines
  - o sensibilisation à la gestion en amont des eaux pluviales dans les aménagements urbains

Bien qu'ayant un impact relativement modéré sur la nappe de Beauce, **la Région encouragera** la mise en œuvre **d'installations de récupération d'eau de pluie dans les milieux urbains ou la mise en œuvre de doubles réseaux** (eau potable et eau non potable).



Par ailleurs, **la Région attachera un intérêt aux démarches de préservation et de restauration dans le cadre des contrats de bassin, notamment sur l'Ardoux et le Loiret, et en cohérence avec les orientations du SAGE Loiret.**

**Enfin, les actions d'éducation, de découverte et de sensibilisation à l'eau et aux milieux aquatiques** auprès de publics divers (habitant, scolaires, touristes ...) en lien avec les sites existants et les acteurs du territoire (LNE, SNE, Maison de Loire de Jargeau...) pourront être accompagnées par la Région.

## **E. La prise en compte du défi climat, air, énergie**

**Enjeu 18 : La participation à la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre**

### **☞ Priorités d'actions sur le territoire**

#### **18.1. Améliorer la qualité de l'air sur le bassin de vie**

**La Région poursuivra son accompagnement en faveur de la connaissance de la qualité de l'air** et de la sensibilisation des habitants, par un soutien à l'association régionale de surveillance Lig'Air.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération orléanaise a été approuvé. S'il prévoit des actions sur l'ensemble des secteurs d'activité, ce plan vise essentiellement à **réduire les émissions dues au trafic routier. La Région sera associée au suivi de ce plan et à la mise en œuvre de certaines de ses actions, notamment celles en lien avec la mobilité.**

#### **18.2. Accompagner la réduction des consommations énergétiques de l'habitat et des équipements publics**

La Région accompagnera :

- **les travaux de rénovation thermique du parc de logements sociaux ;**
- **les travaux de rénovation thermique du parc privé dans une optique de massification et d'innovation ;**
- **les travaux d'isolation des bâtiments publics ;**
- **les travaux de rénovation d'éclairage public permettant des économies d'énergie substantielles et favorables à la biodiversité ;**

Pour cela, un travail de planification de la rénovation de ces différentes typologies de bâtiments, par îlots ou quartiers pourra être mené en partenariat avec le territoire.

- les **diagnostics thermiques** pour les **particuliers** avec le dispositif Energétis et pour les **bâtiments publics, para-publics et tertiaires**, au titre du partenariat avec l'ADEME notamment. Des pré-diagnostics énergétiques des process pour les TPE/PME sont réalisés par les chambres de commerces et d'industrie avec l'accompagnement de la Région.

Le travail de sensibilisation des maîtres d'ouvrages aux travaux de rénovation énergétique est essentielle pour permettre leur lancement. La Région participe à la sensibilisation des collectivités locales et des acteurs publics en soutenant la réalisation de diagnostics énergétiques, de COEP (Conseil en Orientation Energétique du Patrimoine) à travers le plan isolation. **Le recours à des compétences spécifiques au sein des collectivités pourra également être soutenu (Conseil en Energie Partagé) par la Région. La mutualisation des ressources et des compétences entre collectivités sera recherchée.**

La **Région encouragera la formation des professionnels du bâtiment**, en particulier pour les travaux d'isolation, de mise en œuvre des matériaux bio-sourcés et des énergies renouvelables :

- **en soutenant les actions de l'association régionale Envirobat Centre** (qui rassemble les acteurs de la filière éco-construction, les organisations professionnelles du bâtiment, les organismes de formation et l'ADEME) : Envirobat Centre travaille notamment à valoriser auprès des professionnels les plateaux techniques de formation Energie financés par la Région.
- **en mobilisant ses dispositifs en faveur de la formation professionnelle, de la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage**, en s'appuyant notamment sur les 3 plateaux techniques de formation du bassin de vie (BTP CFA 45, Lycée Bâtiment G. Brezska, IUT d'Orléans)

Enfin, **la Région soutient**, dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME, **des plateformes locales de rénovation énergétique**, qui visent à permettre la mise en place d'un accompagnement local complet des particuliers et la mobilisation des professionnels du bâtiment, pour accélérer la réalisation des travaux de rénovation énergétique performants et de faciliter le passage à l'acte en :

- **stimulant la demande** côté particuliers
- **structurant une offre** professionnelle de qualité
- développant une **gouvernance et une animation** (efficacité, visibilité, effet d'entraînement) permettant de créer les conditions de pleine confiance entre particuliers et professionnels et d'apporter une ingénierie technique et financière.

Ces plateformes, ainsi que les espaces Info Energie permettent d'informer les porteurs de projet sur les spécialistes de la rénovation thermique, ainsi que sur les aides possibles (offre unique de financement). **La Région pourra étudier toute demande de soutien à la création d'une telle plateforme sur le bassin de vie d'Orléans.**

Des acteurs, lors du forum, ont souligné la nécessité de proposer de nouveaux outils de financement des travaux de rénovation énergétique, et de simplifier les règles de financement pour la rénovation énergétique du parc ancien. La Région propose aujourd'hui les dispositifs de financement PREVEO pour les non particuliers, et ISOLARIS et ENERGETIS pour les particuliers. La réflexion sur des dispositifs de financement de type avance remboursable est en cours dans le cadre du renouvellement d'ISOLARIS et ENERGETIS.

### **18.3. Soutenir le développement des énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre**

**La Région renforcera l'information et le conseil auprès des collectivités sur les principales sources d'énergies renouvelables en région Centre**, la biomasse (méthanisation et bois-énergie), la géothermie et le solaire, en s'appuyant sur les structures existantes (Arbocentre, ADEME pour le bois énergie, la chambre d'agriculture pour la méthanisation, association Bois énergie 41). Elle s'appuiera sur l'observatoire régional des énergies et des émissions de GES (OREGES) pour affiner les données sur le potentiel d'énergies renouvelables.

L'utilisation de biomasse locale sera privilégiée afin d'encourager les filières locales et les circuits courts.

Elle participera à la **promotion du potentiel de géothermie** sur nappes et sur sondes, ainsi que via les réseaux de chaleur, en identifiant les opérations exemplaires du territoire. Pour cela, la Région s'appuiera sur l'animation et l'expertise assurées par le chargé de mission régional « Géothermie » porté par le Pôle de compétitivité S2E2.

En cohérence avec le Schéma Régional Eolien (SRE), **la Région encouragera le développement d'éoliennes et les projets coopératifs** visant à renforcer le parc éolien du

Bassin de Vie, tout en veillant à la préservation des paysages, et en tenant compte de la biodiversité.

Dans le domaine agricole, les acteurs du bassin de vie mobilisés pour la **réduction des émissions de GES** pourront participer **aux travaux de régionalisation du scénario Prospectif ATERRES qui promeut de nouvelles pratiques agricoles**. Ce travail a été commandité par la Région pour accompagner les initiatives permettant de réduire l'impact énergétique des pratiques agricoles (développement d'une meilleure connaissance des sols, de nouvelles pratiques culturales, de l'agriculture bio...) .

Enfin, le recyclage, le réemploi, la réparation, et l'écoconception des produits sont à encourager, de telles démarches contribuant à la réduction des émissions de GES, mais aussi au développement de l'économie circulaire.

Le transport de personnes et de marchandises constitue le premier secteur d'activités émetteur de gaz à effet de serre. Les **actions de l'axe 3 qui concernent la mobilité contribuent à leur réduction, notamment à travers le développement des modes alternatifs à la voiture**.

### III. UNE MOBILITE ET UNE ACCESSIBILITE FAVORISEES

#### A. L'accessibilité du territoire, vecteur d'attractivité

**Enjeu 19 : la connexion de l'Agglomération Orléanaise aux réseaux de transports nationaux et européens et à la Région Parisienne**

##### Priorités d'actions sur le territoire

#### **19.1. Promouvoir le projet de Ligne à Grande Vitesse Ferroviaire Paris – Orléans – Clermont – Lyon, en maîtrisant les impacts**

La ligne Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon permettra à l'agglomération orléanaise et ses environs d'accéder au réseau à grande vitesse et ainsi aux grandes agglomérations françaises et européennes.

**La Région a financé les études nécessaires à la définition de la ligne à grande vitesse** afin de faire valoir la pertinence du projet d'une part et les intérêts du territoire régional d'autre part. **Le tracé et les fonctionnalités de la ligne devront permettre en particulier une desserte efficace de l'agglomération d'Orléans** et la bonne articulation de la grande vitesse avec les dessertes classiques, pour que les retombées de l'infrastructure bénéficient au bassin de vie dans son ensemble.

Dans ce sens, **la Région privilégie le scénario Ouest qui répond le mieux aux priorités d'aménagement du territoire régional**. Elle sera vigilante, à un horizon plus lointain, à la maîtrise des impacts humains et environnementaux de la réalisation de la ligne.

#### **19.2. Réduire les temps de parcours sur la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse**

Les acteurs du territoire ont souligné lors de la concertation la nécessité **d'améliorer le niveau de service sur les lignes Intercité en provenance et à destination de Paris** : fréquences et horaires, notamment en journée, temps de parcours, régularité ... **La Région se fait le relais de cette exigence auprès de l'Etat, autorité organisatrice des liaisons Intercités, et de la SNCF**.

**Elle soutient également la systématisation des arrêts en gare des Aubrais sur les trains Intercités** en direction de Limoges et Toulouse pour améliorer les liaisons entre l'agglomération orléanaise et les autres villes importantes de l'axe.

### **19.3. Développer des liaisons entre Orléans et les aéroports parisiens**

Au travers du projet POCL, **la Région défend la réalisation d'une relation efficace vers les grandes plateformes aéroportuaires, par un accès direct et performant à Roissy.**

La Région finance d'ores et déjà la desserte TGV Brive-Lille, qui permet un accès à Roissy pendant les week-end et les pointes hebdomadaires depuis Orléans en 1h30 environ. Enfin, au travers des évolutions de desserte qu'elle met en oeuvre sur le réseau TER et celles qu'elle défend auprès de l'Etat et de la SNCF s'agissant des dessertes Intercités, elle agit également en faveur d'une amélioration des liaisons entre Orléans et les aéroports parisiens.

**Enjeu 20 : le renforcement de l'étoile ferroviaire d'Orléans, le développement de l'offre et son articulation avec les autres moyens de déplacement**

## **☞ Priorités d'actions sur le territoire**

### **20.1. Renforcer l'étoile ferroviaire d'Orléans**

**La réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans – Châteauneuf-sur-Loire, dont la mise en service est programmée pour 2019, est une des priorités de la Région Centre.**

**La Région porte également le projet de réouverture au trafic voyageurs de la ligne Chartres – Orléans, qui constitue également une de ses priorités. Cette opération connaît un début de réalisation avec les travaux en cours sur le tronçon Chartres-Voves, dont la réouverture est prévue fin 2015. La mise en service complète de la ligne est programmée pour 2020.**

**L'adaptation du complexe ferroviaire d'Orléans - Les Aubrais (réaménagements de l'infrastructure pour améliorer l'accès en gare d'Orléans) s'inscrit dans le cadre des projets de réouverture au trafic voyageurs des lignes Orléans-Chartres et Orléans-Châteauneuf mais doit également permettre de répondre aux nécessaires évolutions futures des dessertes. La Région s'attachera à faire inscrire les aménagements restant à réaliser auprès de l'Etat et de RFF dans le cadre des futures contractualisations.**

**La Région soutiendra par ailleurs les réflexions qui pourront être initiées sur les conditions d'une réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans-Pithiviers, ainsi que sur l'axe ferroviaire Orléans – Gien et Orléans – Montargis.**

### **20.2. Développer l'offre**

**La Région a le souci permanent d'adapter l'offre TER au plus près des besoins des usagers, notamment des usagers pendulaires. Elle consulte les usagers et acteurs du territoire dans le cadre des comités de ligne pour adapter l'offre TER à leurs attentes.**

**C'est le cas pour toutes les lignes desservant le bassin de vie et en particulier pour la ligne Orléans - Blois – Tours, qui constitue un élément fort de l'offre TER Centre.**

### **20.3. Améliorer l'accessibilité et l'attractivité des gares et haltes ferroviaires**

Dans le cadre de sa politique d'aménagement des gares régionales, **la Région pourra soutenir les initiatives des collectivités en faveur de l'aménagement des gares et haltes du bassin de vie, avec l'objectif prioritaire de faciliter l'intermodalité et le**

**rabattement des usagers** vers ces points d'arrêt, notamment par les modes doux et collectifs.

**La Région s'attachera** à ce que les gares et haltes ferroviaires **de la ligne Orléans-Châteauneuf soient aménagées en faveur de l'intermodalité**. En particulier, la Région s'attachera à ce que la gare de Châteauneuf-sur-Loire soit conçue comme un pôle d'échanges et de rabattement vers Orléans (intermodalité entre des liaisons autocars entre Montargis et Châteauneuf-sur-Loire et des liaisons TER entre Châteauneuf-sur-Loire et Orléans).

L'aménagement du pôle gare de Toury pourra être accompagné, ainsi que les les initiatives des collectivités en faveur de l'aménagement des autres gares du bassin de vie, notamment celle de Saint-Cyr-en-Val.

Une attention particulière sera portée sur l'aménagement du pôle gare des Aubrais en lien avec le futur quartier d'affaires de Dessaux. **Sa mise en accessibilité** (traversée des voies pour les personnes en fauteuil, accessibilité des quais ...) **constitue une priorité que la Région** porte auprès des propriétaires RFF et SNCF et de l'Etat, principale autorité organisatrice de la desserte des Aubrais.

#### **20.4. Développer le fret ferroviaire à partir des lignes Orléans-Châteauneuf et Orléans-Chartres**

La réouverture au trafic voyageurs des lignes Orléans-Châteauneuf et Chartres-Orléans, grâce aux travaux lourds de rénovation des voies qui seront réalisés, contribuera au développement du fret ferroviaire, **par une augmentation de la vitesse de circulation et de la charge à l'essieu autorisées. Ces deux projets constituent des priorités pour la Région.**

**Enjeu 21 : le rééquilibrage des modes de déplacements en faveur des transports en commun, du vélo et de la marche à pied**

### **Priorités d'actions sur le territoire**

#### **21.1. Encourager l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle**

La concertation a mis en évidence le besoin :

- d'améliorer l'offre en transports collectifs dans l'agglomération orléanaise : desserte bus le soir et le week end, adaptation des horaires, des trajets (ex du trajet Boigny - Orléans ... )
- de rendre les dessertes des autocars interurbains plus attractifs, en adaptant les horaires aux besoins des usagers, en simplifiant l'offre, en la faisant mieux connaître auprès des résidents comme des touristes ...

La mise en synergie des différents réseaux de transport collectifs, qu'ils soient urbains ou interurbains, est de nature à améliorer leur attractivité mutuelle.

**La Région soutiendra toute réflexion visant à rationaliser et optimiser l'articulation des réseaux de transport collectifs, en particulier en milieu rural et périurbain, à en favoriser l'usage comme moyen de rabattement sur les gares et haltes du bassin de vie et à la mise en œuvre de solutions performantes pour l'intermodalité.**

Par ailleurs, en vue de faciliter l'intermodalité, **la Région mène avec les autorités organisatrices de transport du territoire une réflexion sur la mise en place d'un système billettique compatible entre tous les réseaux**. L'utilisateur pourra ainsi charger l'ensemble de ses titres de transport et abonnements sur un support unique. Cette

harmonisation facilitera le développement de solutions tarifaires combinées entre modes et attractives pour les habitants.

Enfin, la desserte des territoires les plus éloignés nécessite d'inventer des solutions de mobilité innovantes, économes en énergie (développement de l'autopartage, le co-voiturage, les voitures en libre service, etc.) qui pourront être soutenues.

### **21.2. Développer les modes doux**

**La Région accompagnera au travers de sa politique territoriale, les initiatives des collectivités en faveur du développement d'un réseau cohérent et maillé de pistes cyclables** (continuité des pistes, y compris au sein de l'agglomération).

En parallèle, au titre du Plan Vélo, **elle soutient le développement et la sécurisation du stationnement vélo dans les gares et dans les haltes.**

Enfin, les initiatives telles que la mise en place de vélostations, de vélos en libre service, de services de location dans les pôles d'échange, etc. pourront également être accompagnées.

### **21.3. Promouvoir et mieux faire connaître les solutions de mobilité existantes auprès des publics spécifiques**

Dans le cadre de réflexions à mener sur l'organisation, la mise en synergie et la rationalisation de l'offre de transport collectif présente sur la bassin de vie, à laquelle la Région pourra participer, deux objectifs pourront être particulièrement étudiés :

- **l'amélioration de la mobilité des personnes âgées et handicapées** visant :
  - la mise en place de solutions de transport à la demande spécifiques en complément des services déjà existants,
  - l'optimisation de l'offre de transports à la demande dans l'agglomération, afin d'améliorer l'accessibilité des centres villes et des équipements aux personnes âgées.
- **la pérennisation et le développement de solutions de mobilité adaptées aux besoins des jeunes et des publics en recherche d'emploi ou en insertion.**

**Enjeu 22 : la sécurisation et l'amélioration de la fluidité sur les points sensibles du réseau routier**

## **☞ Priorités d'actions sur le territoire**

### **22.1. Poursuivre l'amélioration du réseau routier du bassin de vie**

Les acteurs, lors de la concertation, ont attiré l'attention du Département sur l'enjeu que représente la poursuite du doublement de la RD 2060 entre Châteauneuf sur Loire et Montargis.

En outre, l'attention des acteurs locaux a été attirée lors de la concertation sur la pertinence :

- d'étudier l'opportunité de nouveaux franchissements routiers de la Loire,
- de garantir la sécurité des usagers et des riverains sur la RD 2020 dans le BV, en particulier au nord et au sud de l'Agglomération (vers Paris et Vierzon).

**Enjeu 23 : Le haut-débit pour l'ensemble des habitants du bassin de vie et 70% des lignes connectées au Très Haut Débit (THD) d'ici 2020**

☞ **Priorités d'actions sur le territoire**

**23.1. Soutenir le développement du THD dans les zones périurbaines et rurales, et la montée en débit des zones peu ou mal couvertes actuellement**

Le bassin de vie d'Orléans s'étend sur les départements du Loiret, du Loir-et-Cher, et de l'Eure-et-Loir. Dans le Loiret, 44 % de la population sera couverte en Très Haut Débit (THD) avec une fibre à l'abonné par un opérateur privé ; dans le Loir-et-Cher 38% et dans l'Eure-et-Loir, 28%. Le reste du territoire sera donc être accompagné par les pouvoirs publics, l'objectif étant de raccorder 70% de la population au THD et 30% par la numérisation des boucles.

**Pour le déploiement des infrastructures très-haut-débit, la Région interviendra à hauteur de 25% du coût total des investissements publics dans le Loiret, 27,8% dans le Loir-et-Cher et 27,5% dans l'Eure-et-Loir.**

La Région participe à la gouvernance de ce projet au sein des structures de portage : elle est membre des Syndicats Mixtes Ouverts créés dans le Loir-et-Cher et dans l'Eure-et-Loir, et participe au pilotage de la délégation de service public concessive du Loiret.

**23.2. Soutenir les initiatives visant à développer les usages numériques**

Suite à l'étude sur l'impact du THD dans l'entreprise portée par le GIP RECIA financée par la DATAR et le Conseil Régional, **la Région définit actuellement un cadre d'action spécifique** en lien notamment avec le dispositif national « Transition Numérique » **pour accompagner les PME et TPE aux usages du numérique.**

**Par ailleurs, elle se mobilise pour :**

- **la finalisation du raccordement à la fibre optique de tous les sites principaux des établissements dont elle a la charge** (Lycées, CFA, Etablissement de Formation Sanitaire et Sociale ...) pour permettre notamment de développer des **usages pédagogiques** du numérique (Environnements Numériques de Travail).
- **la modernisation du Service Public par de nouveaux usages numériques** notamment par l'accompagnement des relais de Service Public et la continuité du dispositif **WeboCentre** qui permet la médiation multimédia dans le cadre des espaces publics numériques.

**La Région accompagnera également les usages par l'intermédiaire de formation gratuite** à destination de tous les publics (jeunes de plus de 16 ans et adultes) dans le cadre du dispositif des « **Visas Libre Savoirs** », notamment en milieu rural. Des formations en ligne ont été développées et l'inscription à distance à des formations de remise à niveau et d'appropriation de la culture numérique est rendue possible depuis 2010 par le biais de la plateforme technologique Libres savoirs ([www.libres-savoirs.regioncentre.fr](http://www.libres-savoirs.regioncentre.fr)). A ce jour, **14 203 « Visas Libres savoirs »** ont été dispensés sur le bassin de vie d'Orléans.

**La Région pourra soutenir l'acquisition de matériel permettant le développement de la télémédecine** dans le cadre notamment des Maisons de Santé Pluridisciplinaire et en lien avec l'ARS (consultations à distance, télé-expertise, visioconférence entre praticiens, dossier médical partagé).

## **ANNEXE**

### **BILAN DE L'ACTION REGIONALE SUR LE BASSIN DE VIE D'ORLEANS 2008-2013**

---

Sur les six dernières années, toutes politiques confondues, **l'intervention financière de la Région sur le bassin de vie d'Orléans s'élève à environ 583,7 M€** (soit plus de 97 M€ par an).

- ✚ **La formation est le domaine où le montant de l'intervention régionale est la plus importante (366 M€, 62,7% de l'intervention régionale).**

Certains projets majeurs marquent l'action de la Région ces dernières années comme :

- Le financement de grands projets de restructuration de sites de lycées (40 M€) avec, à titre d'exemple, la construction modulaire d'un internat BBC (50 lits) au lycée Maurice Genevoix à Ingré, la construction des internats (400 lits) du lycée Voltaire à Orléans (La Source), le déménagement des ateliers au lycée Maréchal Leclerc à Saint Jean de la Ruelle, la construction de la halle en bois du lycée Gaudier-Brzeska à Saint Jean-de-Braye.

- Le financement des agents des lycées du bassin de vie a généré un accompagnement régional à hauteur de 64,7 M€ pour assurer le fonctionnement des structures.

- La formation initiale représente un engagement régional fort sur le bassin de vie, la Région ayant apporté 110 M€ pour former près de 14 063 nouveaux apprentis (niveaux de formation allant du CAP au Master Ingénieur), 17 Centres de Formations pour les Apprentis (CFA) ayant bénéficié du soutien régional, en investissement et en fonctionnement.

- Les formations en sanitaire et social ont quant à elle représenté un engagement régional de 44,9 M€ sur le bassin de vie.

- L'action en faveur de la formation professionnelle se décline au travers de 2 actions majeures que sont le parcours vers l'emploi et la qualification ainsi que les savoirs de base notamment avec l'outil Visas. 35 M€ ont été mobilisés pour former 10 000 demandeurs dans le cadre du Programme Régional des Formations depuis 2009 et 20 000 visas ont été accordés depuis 2008 dans le cadre des formations aux savoirs de base.

L'enseignement supérieur et la recherche sont aussi fortement accompagnés (71 M€) sur 2 postes essentiels que sont les locaux universitaires (13 M€ consacrés à la restructuration de l'hôtel Dupanloup et à l'IUT d'Orléans) et l'appui à la recherche (15,7 M€ consacrés aux investissements dans les laboratoires de recherche).

- ✚ **L'amélioration du niveau de services à la population (intervention régionale de 92,4 M€)** comprenant la santé, la petite enfance et la jeunesse, les services de proximité, les équipements culturels et sportifs :

- La Région a accompagné sur le territoire la création de logements sociaux (acquisition/rénovation, viabilisation, construction, réhabilitation), ainsi que les programmes



de rénovation Urbaine de quartiers d'habitats social sur l'agglomération d'Orléans (quartiers la Source, les Salmoneries, l'Argonne ...) pour un montant de 1,9 M€.

- aide au développement de l'offre culturelle et sportive au travers du financement d'équipements structurants, avec en premier lieu la création du FRAC à Orléans (10,5 M€), et la création/réhabilitation de pôles culturels, de salles/écoles de musique, médiathèques, bibliothèques : création d'un lieu de mémoire des camps d'internement du Loiret, Bibliothèques d'Orléans, Châteauneuf sur Loire, La Ferté Saint Aubin, création d'une école de musique à Artenay, d'un lieu de pratique artistique et culturelle à St Jean Le Blanc ...

Le développement de pratiques sportives se traduit au travers du soutien à la construction/réhabilitation d'équipements sportifs : construction du complexe aquatique de La Ferté Saint Aubin (1 M€), piscine de la Chapelle Saint Mesmin, modernisation du stand de tir de Fleury les Aubrais (117 000 €), éclairage du stade de football Saint Pryvé Saint Mesmin pour 135 000 €, réhabilitation du gymnase des plantes de Chécy (150 000 €)

- Le soutien à la petite enfance, enfance, jeunesse a permis d'accompagner la création de crèches, haltes garderies, garderies périscolaires, ALSH, locaux jeunes... : réalisation d'un pôle multiaccueil et d'un centre de loisirs sans hébergement à Saint Denis en Val (0,421 M€), d'un espace petite enfance à Saint Jean de Braye (0,343 M€), de locaux périscolaires à Cléry Saint André (0,180 M€), à Donnery (0,152 M€), à Baule (0,255 M€), d'une crèche pour la communauté de communes de la Beauce Oratorienne (0,234 M€) ...

#### **Le développement économique, y compris les secteurs de l'agriculture et du tourisme (56,6 M€ environ)**

- aide aux entreprises (15,4 M€) : des aides directes qui ont bénéficié aux entreprises du bassin de vie (dans les secteurs notamment de la production, du service aux entreprises, du tourisme...) pour leurs projets de formation des salariés, de recherche, d'investissements productifs, de développement à l'international, de conseil ou pour les entreprises en création.

- le financement d'infrastructures économiques (6,7 M€), que ce soit la création de locaux d'accueil des entreprises ou l'aménagement de zones d'activités (1ère tranche quartier Dessaux, Synergie à Meung sur Loire, Fay aux Loges, la Chavannerie à La Ferté Saint Aubin).

- soutien au développement des activités qui relèvent de l'Economie Sociale et Solidaire (14,6 M€), avec le financement des associations que ce soit pour des projets de développement de l'activité ou pour des coûts de personnels : 421 projets financés, ayant permis de créer ou de conforter environ 476 ETP.

- dans le domaine de l'agriculture (12,3 M€) : essentiellement des aides pour des projets portant sur la diversification des activités ou le développement des circuits courts, l'amélioration de l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage, le soutien aux filières locales, le soutien à l'acquisition de matériels par les CUMA, l'aide à la certification biologique, le soutien à des structures professionnelles organisatrices ou participantes à des manifestations de promotion comme le salon Terre Naturelle, la salon de la gastronomie et des vins, etc.

- concernant le tourisme (7,65 M€), le financement de projets visant à développer le cyclotourisme notamment (3M€ pour l'aménagement de la Loire à Vélo sur l'agglomération d'Orléans) ou l'hébergement (création d'un hôtel \*\*\*\* à Orléans, 6 hôtels modernisés ou

agrandis dont l'hôtel de l'Abbaye et l'hôtel-restaurant\*\*\* l'Écu de France à Beaugency, l'Hôtel-Restaurant Escale Océania à Orléans)

✚ **Le transport est également l'un des grands domaines d'intervention de la Région (40,9 M€)** mais pour lequel il est difficile de quantifier l'ensemble de l'action régionale car la déclinaison de la convention TER à l'échelle du bassin de vie n'est pas quantifiable :

- l'essentiel en investissement (26,7 M€) dont une grande partie a été dédiée à la réouverture de la ligne ferroviaire Orléans – Châteauneuf sur Loire, à la modernisation de la ligne Paris – Orléans – Limoges - Toulouse, au Tramway d'Orléans (investissement dans le matériel roulant, 11 M€) ou encore à la modernisation des gares du bassin de vie (2,7M€).

- en matière de mobilité (14,2 M€), des aides au développement des pistes cyclables sur le territoire ainsi qu'à l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, ou encore l'accompagnement des acteurs pour la maîtrise des déplacements (conseil en mobilité, PDE ...).

*La majeure partie de l'action régionale en matière de transports n'est pas territorialisable (964,7 M€)*

*- Acquisition de matériel roulant neuf : 206 M€ sur l'ensemble du réseau (TER, ZGC, fourgons vélos ...)*

*- Contribution du réseau TER (après encaissement des recettes tarifaires) : 741 M€*

*- Suivi de la qualité de service du réseau TER: 700 000 €*

*- Financement de la tarification : 14 M€ (Mobillico, compensation tarifications régionales SNCF - convention TER)*

*- Télébillettique : 3 M€ (JV Malin, convention SNCF, convention TER)*

✚ **La protection de l'environnement (intervention régionale de 15,5 M€)** y compris l'énergie et la biodiversité :

- Amélioration de la performance énergétique (8 M€) avec notamment une aide aux collectivités et aux bailleurs aux travaux d'isolation des bâtiments (logements et équipements publics), des dispositifs particuliers comme les prêts « Isolaris » et Energétis » complètent cette action à destination des particuliers et aide aux investissements en matière d'énergies renouvelables (bois-énergie, solaire thermique et géothermie).

- Surveillance, mesure de la qualité de l'air avec la participation à des actions d'information, de communication et de sensibilisation, des campagnes de mesure de la qualité de l'air intérieur.

- Etudes et travaux sur le lit et les levées de la Loire (restauration du lit, renforcement de pieds de levée, ...) - 3 M€.

✚ **L'amélioration du cadre de vie via l'aménagement des espaces publics (intervention régionale de 10,9 M€)** : financement de 21 projets d'aménagements d'espaces publics en entrées ou en centre-bourg des communes du territoire ainsi que l'aménagement des espaces publics au sein de l'agglomération (réaménagement de la place du Martroi et du quai du Roi)

✚ **Le développement du numérique (intervention régionale d'environ 1,6 M€)** : financement des infrastructures permettant le déploiement de la téléphonie mobile et du numérique, à travers le soutien dans le cadre du CPER à l'action du département, soutien au développement des usages numériques (créations d'espaces WebOCentre, d'EPN ...)

A noter que la politique des contrats régionaux de Pays et d'agglomération représente 59,1 M€ des crédits engagés sur cette période (soit 10% de l'ensemble de l'intervention régionale sur le bassin de vie).